



NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 **Votés en Conseil Communautaire du 3 mars 2026**

A ce jour, la CCMDL dispose d'un budget principal et de 16 budgets annexes. Ces budgets annexes ont été créés pour mieux identifier certains équipements ou certaines compétences. Au niveau règlementaire, depuis le 1^{er} janvier 2024 c'est la nomenclature comptable et budgétaire M57 qui est appliquée, sauf pour les budgets en M4 qui n'ont pas été concernés par l'adoption du référentiel et conservent leur propre nomenclature :

- Budget principal : M57,
- Ordures ménagères : M4,
- Assainissement : M49,
- Economie : M57,
- Crèche de Chevrières : M57,
- Autorisation droit du sol : M57,
- Centre Médical de l'Argentière : M57,
- Centre aquatique Escap'ad : M57,
- Zone d'Hurongues : M57,
- ZA Chevrières : M57,
- ZAC Croix Chartier : M57,
- ZA Le Plomb : M57,
- ZAC Les Plaines : M57,
- ZA Croix Grand Borne : M57,
- ZA Bellevue II : M57,
- ZI Colombier Grange Eglise I : M57,
- ZA Grange Eglise II : M57.

Les budgets primitifs 2026 ont été élaborés sur la base du débat d'orientations budgétaires du 3 février 2026 et des observations des membres du bureau communautaire élargi.

Le Conseil Communautaire a voté le budget principal et les 16 budgets annexes, dont le montant consolidé s'élève :

- en section de fonctionnement à 41 832 424,82 €
- en section d'investissement à 36 203 999,70 €,
- soit un total de 78 036 425,52 €.

Le contexte budgétaire 2025 s'est caractérisé par une évolution des charges liée notamment à l'ensemble des projets et actions engagés par la CCMDL. Les dépenses ont tendance à augmenter plus vite que les recettes dans un contexte où les marges de manœuvre des collectivités en matière fiscale sont réduites

depuis la suppression de la taxe d'habitation, et la suppression en cours de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et leur remplacement par un reversement de TVA nationale.

Pour l'adoption du budget en 2026, les élus de la CCMDL ont voulu malgré ce contexte :

- Maintenir un niveau de services publics importants,
- Poursuivre les projets d'investissement nécessaires à la vitalité du territoire et à son attractivité,
- Poursuivre l'ambition de devenir territoire à énergie positive à l'horizon 2050,
- Se donner les moyens d'assumer leur politique par une hausse raisonnée des taux des impôts locaux.

Approbation des résultats provisoires au titre de la gestion 2025

Le compte financier unique (CFU) 2025 avec les résultats seront présentés pour approbation au conseil communautaire de mai ou juin. En effet, compte tenu de la panne d'Hélios, ce document n'est pas prêt. Cependant le SGC de Givors a validé les résultats provisoires ce qui a permis d'intégrer les résultats dans le vote du budget primitif de chacun des budgets.

- Montants pour l'ensemble des budgets

Les résultats suivants en consolidés pour l'ensemble des budgets :

En Fonctionnement pour un prévisionnel de 43,350 millions € :

- Dépenses réalisées : 30,264 millions €,
- Recettes réalisées : 41,912 millions €,
- Résultat cumulé : 11,648 millions €.

En Investissement pour un prévisionnel de 41,260 millions € :

- Dépenses réalisées : 27,482 millions €,
- Recettes réalisées : 21,342 millions €,
- Déficit cumulé : -6,140 millions €.

- Epargne brute et épargne nette pour le budget principal

Concernant le budget principal, malgré une diminution du remboursement des intérêts d'emprunts, l'épargne brute diminue de 43 429 € en 2025, soit - 1,83 % par rapport à 2024 et passe ainsi de 2 371 471 € en 2024 à 2 328 042 € en 2025. L'endettement diminue sur le budget principal et la capacité de désendettement est de 2,35 années en 2025 contre 2,83 années en 2024.

Définitions :

- *épargne brute : (recettes courantes – dépenses courantes) – remboursement des intérêts d'emprunts*
- *épargne nette : épargne brute – (remboursement du capital des emprunts + (produits exceptionnels – charges exceptionnelles))*

- **Liste des subventions attribuées en 2025 (budget principal)**

	Montant €
AGRICULTURE, FORET	63 610 €
CULTURE	121 067 €
PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, ACTIONS SOCIALES	1 044 697 €
HABITAT, URBANISME, SCOT	250 649 €
TRANSITION ECOLOGIQUE	76 980 €
MOBILITE	60 340 €
TOURISME	367 706 €
DIVERS	4 000 €
TOTAL	1 989 048 €

Les 17 budgets primitifs 2026 (principal et annexes)

Les propositions budgétaires consolidées de ces 17 budgets représentent avec les écritures d'ordre, un montant total de 78,036 millions d'euros se répartissant ainsi :

- 41,832 millions € en fonctionnement,
- 36,204 millions € en investissement.

Pour le budget prévisionnel 2026, des arbitrages ont été effectués afin d'améliorer l'épargne de gestion. Un travail sur les recettes a aussi été engagé. De plus, à la suite du travail mené avec KPMG sur l'année 2022, il a été décidé de couvrir sur le budget économie les emprunts pour lesquels il n'y avait pas de recette en face par un virement du budget principal, ainsi que pour toutes actions ne disposant pas d'un financement propre.

Les virements prévus depuis le budget principal vers d'autres budgets :

- Budget économie : 1 401 375,18 €,
- Budget crèche de Chevrières : 247 010,08 €

- Budget Hurongues : 1 250 546,24 €
- Budget Centre aquatique Escap'ad : 1 340 071,77 €
- Budget de Zones :
 - ZA Croix Chartier : 10 000 €
 - ZA Les Plaines : 75 000 €
 - ZA Le Plomb : 30 000 €

Soit au total : 4 354 003,27 €

- Actions et projets 2026

Ainsi et pour illustrer quelques actions ou projets nouveaux prévus au BP 2026 :

- Travaux de rénovation énergétique des 2 piscines,
- Poursuite de divers travaux d'assainissement sur plusieurs communes du territoire,
- Augmentation de 100 000 € de l'enveloppe annuelle consacrée au programme de voirie communautaire sur les 32 communes du territoire,
- Démarrage d'un programme de réparation d'ouvrages d'art (ponts) sur voies communautaires.

- Taux d'imposition pour 2026

Pour l'année 2026, le coefficient de revalorisation des bases de taxe foncière (locaux d'habitation et locaux industriels) et taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'établit à 0,8 %. Les locaux professionnels et commerciaux ne sont pas concernés par cette revalorisation de 0,8 %. Leur base est réévaluée selon l'évolution des loyers.

Cependant, les dépenses ont tendance à augmenter plus vite que les recettes. La CCMDL s'est efforcée de maintenir le niveau du service rendu aux usagers et de poursuivre sa politique volontariste au service de son projet de territoire.

Dans ce contexte, le Conseil communautaire du 3 mars 2026 a voté les évolutions de taux suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : augmentation de 5 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : augmentation de 5 %,
- Taxe habitation sur les résidences secondaires : augmentation de 5 %,
- Taux de cotisation foncière des entreprises : augmentation jusqu'au plafond du taux, soit 28,05 %.

TAUX	Taux 2024 votés	Taux 2025 votés	Taux 2026 voté
Foncier Bâti (TFB)	1,93 %	2,03 %	2,13 %
Foncier Non Bâti (TFNB)	4,01 %	4,21 %	4,42 %
Taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS)	9,00 %	9,45 %	9,92 %
Contribution Foncière économique (CFE)	27,24 %	27,56 %	28,05 %

- **Produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2026**

En application des dispositions de l'article 1530 bis du Code général des impôts, le Conseil communautaire, lors de sa réunion du 25 septembre 2018, a instauré une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Pour rappel, l'exercice de cette compétence est délégué aux 6 syndicats de rivières : SYRIBT, SIMA COISE, SMAELT, SMAGGA, SAGYRC et SYGR.

Les contributions à ces 6 syndicats représentent pour 2026 un montant prévisionnel (hors travaux 2026 pour le SIMA Coise mais incluant les travaux 2025) de 321 482,11 € :

- 317 110,47 € pour la partie GEMAPI,
- 4 371,64 € pour la partie hors GEMAPI.

Pour rappel, le montant de la taxe GEMAPI a été :

- en 2022 : 231 000 €,
- en 2023 : 251 000 €,
- en 2024 : 289 650 €,
- en 2025 : 307 500 €.

Pour 2026, le Conseil communautaire a voté un montant de 317 110 €, correspondant à la part GEMAPI appelée par les syndicats de rivières y compris les travaux réalisés par le SIMA Coise en 2025 pour un montant de 42 303 € (mandaté sur l'exercice 2026).

- **Synthèse des montants du CA 2025 et BP 2026 par budgets**

Tableau consolidé CA 2025 - BP 2026

	fonctionnement					budget total 2026 (F + I)	Pourcentage de la masse globale
	Total prévisionnel 2025	2025			Prévisionnel 2026		
		dépenses	recettes	solde			
Budget principal	21 007 177,53	16 348 792,61	21 888 170,54	5 539 377,93	20 048 609,95	28 099 182	36,01%
Ordures ménagères	5 128 756,39	4 719 560,00	5 111 622,12	392 062,12	4 919 174,24	5 830 378	7,47%
Economie	2 394 083,44	1 312 826,34	2 058 196,54	745 370,20	2 272 282,72	7 599 056	9,74%
Crèche Chevrières	765 895,78	735 547,26	745 999,01	10 451,75	757 429,93	871 904	1,12%
ADS	148 342,84	130 759,90	149 059,58	18 299,68	133 345,85	138 314	0,18%
CMA	3 160 736,39	245 210,81	3 164 548,12	2 919 337,31	2 586 249,03	4 919 757	6,30%
Centre Aquatique	1 474 579,74	1 245 835,49	1 449 608,57	203 773,08	1 529 421,35	3 761 440	4,82%
Assainissement	3 217 807,47	1 756 798,86	3 573 083,07	1 816 284,21	3 358 220,71	7 147 581	9,16%
Zone Hurongues	1 417 258,64	1 120 184,01	1 256 802,48	136 618,47	1 562 701,24	5 922 788	7,59%
ZA Ste Catherine	61 251,00	59 231,12	59 231,12	0,00		0	0,00%
ZA Chevrières	49 216,58	0,00	0,80	0,80	49 216,58	98 432	0,13%
ZAC Croix Chartier	1 931 035,03	1 779 730,11	1 645 979,13	-133 750,98	1 816 226,38	4 887 591	6,26%
ZA Le Plomb	234 865,06	97 553,23	97 553,23	0,00	571 434,50	1 786 923	2,29%
ZAC Les Plaines	698 739,82	384 854,92	384 854,92	0,00	687 155,04	1 857 740	2,38%
ZA Croix Grand Borne	801 060,00	0,00	0,00	0,00	808 060,00	1 626 684	2,08%
ZA Bellevue II	450 900,00	149 850,16	149 850,16	0,00	469 071,50	1 153 412	1,48%
ZI Grange Eglise I	176 646,56	77 033,60	77 033,60	0,00	36 534,34	228 089	0,29%
ZA Grange Eglise II	231 531,96	100 081,36	100 081,36	0,00	227 291,46	2 107 153	2,70%
TOTAL	43 349 884,23	30 263 849,78	41 911 674,35	11 647 824,57	41 832 424,82	78 036 425	100,00%

	investissement				
	Total prévisionnel 2025	2025			Prévisionnel 2026
		dépenses	recettes	solde	
Budget principal	9 656 881,08	8 041 199,66	5 241 901,45	-2 799 298,21	8 050 571,77
Ordures ménagères	1 159 276,49	701 708,33	916 081,13	214 372,80	911 203,34
Economie	10 500 747,59	9 713 150,69	6 912 649,72	-2 800 500,97	5 326 773,73
Crèche Chevrières	76 495,07	67 314,05	62 819,66	-4 494,39	114 474,52
ADS	15 657,58	11 990,65	15 673,14	3 682,49	4 968,34
CMA	1 665 479,52	826 041,58	116 345,87	-709 695,71	2 333 508,32
Centre aquatique	2 559 322,77	487 647,07	542 454,39	54 807,32	2 232 018,47
Assainissement	5 114 487,52	3 390 512,98	3 054 609,17	-335 903,81	3 789 360,58
Hurongues	5 377 876,93	783 005,83	778 010,08	-4 995,75	4 360 086,35
ZA Ste Catherine	57 926,25	55 916,37	55 505,00	-411,37	
ZA Chevrières	49 215,78	0,00	49 214,98	49 214,98	49 215,78
ZAC Croix Chartier	1 712 200,24	1 609 252,48	1 620 065,76	10 813,28	3 071 364,42
ZA Le Plomb	172 698,53	37 698,70	46 878,76	9 180,06	1 215 488,25
ZAC Les Plaines	548 253,73	455 276,12	314 789,96	-140 486,16	1 170 584,68
ZA Croix Grand Borne	811 624,00	19 594,00	0,00	-19 594,00	818 624,00
ZA Bellevue II	1 491 695,00	1 220 826,00	1 421 245,66	200 419,66	684 340,75
ZI Grange Eglise I	107 858,28	9 011,08	71 572,38	62 561,30	191 554,67
ZA Grange Eglise II	182 780,98	52 021,98	122 168,31	70 146,33	1 879 861,73
TOTAL	41 260 477,34	27 482 167,57	21 341 985,42	-6 140 182,15	36 203 999,70